Monsieur le Sous-préfet Préfecture du Loiret 181 Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS cedex

Nos réf. : GL/NT

Monsieur le Sous-préfet,

Je vous prie de trouver ci-joints divers documents concernant les avis de l'Architecte des Bâtiments de France dont nous ne pouvons nous satisfaire et notamment celui concernant M. et Mme LEBEURRE.

En effet depuis quelques temps les avis émis par le SDA sont de plus en plus contraignants et relèvent de l'arbitraire le plus complet. Voir le dossier de Francky DÉPÉE où l'implantation pourtant préconisée par M. Frédéric AUBANTON préalablement à l'achat du terrain, se voit contester le 21 septembre 2010...

Malgré un PLU récent et qui tient compte de nombres de recommandations, il apparaît dans les avis toujours de nouvelles dispositions, par ailleurs bien difficilement maitrisables (<u>interdiction</u> de pose de volets roulants !...) et des incohérences que je ne peux expliquer au demandeur. (Voir permis GATTELET 27 tuiles au m2 quand pour M. et Mme LEBEURRE 44 tuiles au m2 ne suffisent pas !).

S'ajoutent des commentaires, hors de propos "un projet reprenant toutes les caractéristiques d'une architecture traditionnelle régionale rurale" !?!.

Qu'est-ce à dire ! Que dans le périmètre de moins d'un kilomètre des quatre refroidisseurs de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly qui barrent notre paysage, il ne sera possible de construire que des longères du 19^{ème} siècle ! Devons nous relancer le torchis et les "bouinaudes" en papier huilé !...

J'ajoute enfin que ces avis émis à partir de logiciels informatiques confirment la méconnaissance du dossier (voir volet paysager au Nord, la haie est déjà existante mais hors du plan !...) (Maison Neuve autorisée à moins de 50 m avec 44 tuiles au m2 et beaucoup plus visible quand on est sur place !...)

Pour avoir tenter le dialogue, par téléphone, je me suis vu répondre que si je n'étais pas satisfait, je n'avais qu'à demander le déclassement de l'église et que si de "petites gens" n'avaient pas les moyens de construire, ils n'avaient qu'à aller ailleurs !...

Ce n'est pas ma conception du dialogue ni celle de la pédagogie dont nous devons faire preuve pour faire avancer les choses.

J'en profite pour vous signaler que je n'ai reçu, de la part de la DDE de Gien, qui instruit nos permis, l'avis de l'ABF concernant M. et Mme LEBEURRE que le 10 février dernier, celui-ci étant pourtant daté du 30 septembre 2010 !... J'aurai aimé en l'application de l'article R 423.68 saisir Monsieur le Préfet de Région.

Je vous demande donc d'intervenir dans ce dossier et nous proposer des solutions pour que la pénalisation foncière du CNPE ne soit pas assorti d'une double peine inexplicable... et que nous puissions accueillir les quelques constructions nécessaires à la survie de notre village et ce à court terme.

A plus long terme, il est certain que nous envisageons de revoir la protection de l'église Sainte Étienne dont nous pouvons prouver aujourd'hui l'effet inverse qu'elle produit: à savoir la réalisation de travaux sans autorisation ni demande préalable "expliquée" par le refus systématique et arbitraire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gilles LEPELTIER

Maire de Lion en Sullias Président de l'UDMR du Loiret

Pièces jointes : Documents d'urbanisme divers